
CONSEIL NATIONAL

COMITE DE PILOTAGE

SECRETARIAT TECHNIQUE

N° 130 /ITIE-RCA/CN/CP/ST.-



**PROCES-VERBAL
DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE DE
L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (ITIE-RCA)
AU TITRE DE L'ANNEE 2011**

L'an Deux mil onze et le douze août s'est tenue, la première session ordinaire du Comité de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (ITIE – RCA).

Y ont pris part en qualité de :

1. Représentants du Gouvernement :

- **FEIGOUDOZOU Jean Sylvain**, Représentant du Ministère en charge des Mines ;
- **NGANARE Aimé**, Représentant du Ministère en charge des Mines ;
- **BOKIA Bendert**, Représentant du Ministère en charge du Plan et de l'Economie ;
- **FATOUMA DOUCOURE**, Représentant du Ministère en charge du Commerce ;
- **OUARASSIO MOKOMSSE Serge**, Représentant de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (Ministère en charge des Finances et du Budget) ;
- **NAMKOISSE Raymond Stéphane**, Représentant de la Direction générale des Impôts et des Domaines (Ministère en charge des Finances et du Budget) ;

- **NDARATA MASSANGUET Christophe**, Représentant du Ministère en charge de l'Environnement et de l'Ecologie ;
- **NOTE KOÏMARA David**, Représentant des Médias Publics.

2. Représentants de la Société Civile :

- **TONNET Albertine**, Représentant des Centrales Syndicales ;
- **PANIKA BENGUERE Sylvie Jacqueline**, Représentant des Médias Privés ;
- **MATHAMALE Jean Jacques**, Représentant des ONGS centrafricaines ;
- **BINDOUMI Joseph**, Représentant de la coalition « Publiez Ce Que Vous Payez » ;
- **NZALA Célestin**, Représentant de l'ordre des Avocats.

3. Représentants du secteur minier :

- **NGAIBONA DEMOHOROBONA Joseph**, Représentant des artisans miniers ;
- **DOUI Nicolas**, Représentant des artisans miniers ;
- **ZAKARIA Patrice**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières en Centrafrique ;
- **SOUEMBOT-GOGO Gervais Romuald**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières en Centrafrique ;
- **TANGOÀ Stève**, Représentant des sociétés minières en phase d'exploration ;
- **BODE-POUTOU F. Landry**, Représentant des Bureaux d'achat.

La session a vu la participation des personnes ressources invitées notamment :

- le Directeur Général des Impôts et des Domaines ;
- le Directeur Général du Trésor Public et de la Comptabilité Publique ;
- le Directeur Général des Douanes et des Droits Indirects ;
- et le Directeur Général du Budget. *MB*

L'ordre du jour de la session portait sur l'examen pour adoption :

- du plan d'action triennal budgétisé 2011-2013 ;
- des termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le troisième Rapport ITIE-RCA ;
- du modèle de reporting et de la définition de la matérialité.

La séance a été ouverte à 10 heures 05 minutes par le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Mines, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA, Son Excellence Monsieur **Obed NAMSIO**.

Dans son discours, le Ministre a rappelé l'importance que revêt la première session ordinaire du Comité de Pilotage au titre de l'année 2011 et la nécessité d'adopter les points inscrits à l'ordre du jour. Il a, par ailleurs, indiqué avant d'ordonner les débats que les rapports ITIE donnent aux citoyens et aux opérateurs économiques, la possibilité de s'impliquer davantage dans la promotion de la bonne gouvernance.

Car, l'ITIE est devenue non seulement un catalyseur pour l'application des principes de transparence et de l'obligation de rendre des comptes dans la gestion du secteur extractif, mais aussi une référence éthique pour la réforme dans l'économie centrafricaine.

Elle est aussi un instrument qui permet de jauger la moralité des opérateurs du secteur minier en matière d'acquittement fiscal, mais également elle constitue une garantie de leur participation au développement effectif de la République Centrafricaine.

I. SUR LE PLAN D'ACTION BUDGETISE 2011-2013

Les observations et les débats ont tourné autour des questions relatives à la forme et au fond. *ny-*

A. SUR LA FORME

Les représentants de la société civile et certains représentants du Gouvernement et du secteur minier ont exprimé leur inquiétude sur la disponibilité de la Banque Mondiale à financer les activités prévues.

Aussi, ont-ils émis le vœu de voir exprimer les différents montants de fonds inscrits dans le Plan d'action en Francs CFA au lieu de garder la formulation en Dollars.

Il a été également question de savoir si le budget national de 2011 en cours d'exercice a pris en compte l'ITIE-RCA et que les préoccupations financières de l'ITIE-RCA ont été inscrites dans les prévisions budgétaires de 2012.

Il a été précisé en réponse aux différentes questions que la Banque Mondiale est entièrement disposée à financer certaines activités prévues. Une requête a été introduite à cet effet par le Gouvernement et la réponse de la Banque Mondiale est attendue.

Aussi, le Gouvernement a inscrit au Budget National sa contrepartie au titre de l'année 2011 et compte poursuivre la prise en charge des activités de l'ITIE pour les années à venir.

En ce qui concerne le financement à rechercher, le Comité de Pilotage organisera une réunion de concertation avec les Bailleurs pour solliciter leur contribution. Il s'agit des partenaires qui ont déjà aidé la République Centrafricaine lors du lancement de la phase I de l'ITIE. Grâce à leur soutien multiforme, la République Centrafricaine est parvenue en un temps record au statut de « Pays Conforme ».

Afin de faciliter la compréhension aux partenaires qui accompagnent la République Centrafricaine dans ses efforts de transparence et de bonne gouvernance et de mieux apprécier leur appui financier, les montants sont exprimés en dollars.

Puisque le Plan d'Action est destiné aussi bien au public centrafricain et à la communauté internationale, Le Secrétariat Technique reprendra dans le récapitulatif les différents montants en Francs CFA.

B. SUR LE FOND

Le Plan d'Action a été reformulé en intégrant la formation des membres des différents organes de l'ITIE-RCA notamment le Conseil National, le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique au même titre que les membres des Comités préfectoraux.

Le Plan d'Action a été adopté avec amendement.

Après le retrait momentané du Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Mines, les travaux de la session se sont poursuivis sous la présidence de Monsieur **Joseph BINDOUMI**, Coordonnateur National de la Coalition « Publiez Ce Que Vous Payez », désigné à l'unanimité par les membres du Comité de Pilotage.

II. SUR LES TERMES DE REFERENCE DU RECRUTEMENT DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Des préoccupations touchant à la forme et au fond ont été exprimées par les commissaires.

A. SUR LA FORME

Les commissaires ont constaté que la procédure du recrutement de l'Administrateur Indépendant était longue et ils ont souhaité transiger directement avec l'Administrateur Indépendant qui avait élaboré le deuxième Rapport ITIE-RCA avec pour avantage de gagner du temps. *MB*

En réponse à cette préoccupation, il a été fait noter que l'ITIE est un processus qui requiert de la fiabilité et de la confiance dans sa méthodologie et ses formulations de principe. Pour cela, le respect de la procédure du recrutement de l'Administrateur Indépendant en reprenant de nouvel appel d'offre garantira au mieux l'intégrité de l'initiative et sa fiabilité.

Cette précision a rassuré les commissaires qui ont décidé d'examiner au fond les termes de référence soumis à leur approbation.

B. SUR LE FOND

Des questions relatives au contexte de la publication des termes de référence pour la production du troisième rapport ITIE-RCA et la notion de bonus de signature ont été soulevées par les membres du Comité de Pilotage.

Tous les membres du Comité de Pilotage ont adopté le principe de faire paraître dans les termes de référence, la réelle volonté politique du Gouvernement de publier régulièrement les rapports ITIE après son sacre de statut de « Pays Conforme » à l'ITIE.

Ainsi, un paragraphe nouveau a été introduit dans la partie contexte des termes de référence comme suit : **« afin de consolider la volonté politique de la République Centrafricaine qui est celle d'adopter l'ITIE comme seule mode de gestion du secteur extractif, le Gouvernement entend produire le troisième Rapport ITIE-RCA en prenant en compte toutes les données statistiques et fiscales au titre de l'année 2010 ».**

Quand à la notion de bonus de signature, il a été prescrit dans les obligations de l'Administrateur Indépendant entre autre, de faire le traitement cohérent des bonus payés par les sociétés minières.

MB-

Le Comité de Pilotage a estimé qu'il n'était pas nécessaire de prévoir une telle formulation puisque les bonus de signature sont des revenus au même titre que les autres.

Ainsi, il a été reformulé en prescrivant à l'Administrateur Indépendant de « ***faire la réconciliation de tous les paiements effectués par les opérateurs miniers et les revenus perçus sur la base des informations rendues disponibles par toutes les entités légalement habilitées à en disposer*** ».

Les termes de référence sont adoptés avec amendement.

III. SUR LE REPORTING ET LE SEUIL DE MATERIALITE

Le projet de reporting concerné avait pris en compte quatre (04) sociétés minières en phase d'exploration (AREVA, AURAFRIQUE, GEM DIAMOND, MINESCA) et quatre (04) bureaux d'achat Export Import des diamants et or (ADR, BADICA, COMIGEM, INALA CENTRAFRIQUE), ainsi que l'Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique et le syndicat des collecteurs.

Le Comité de pilotage a été unanime pour reconnaître que, compte tenu de la spécificité de l'exploitation artisanale des mines en République Centrafricaine, il est indispensable de prendre dans le périmètre de la collecte tous les bureaux d'achats, toutes les sociétés minières ainsi que toutes les entités notamment le syndicat des collecteurs et l'Union nationale des Coopératives Minières.

A l'occasion, le Comité a été informé de la cessation des activités de la société minière GEM-DIAMOND courant 2009 et de la création des autres sociétés telles que TALA MINING..... qui ont mené régulièrement des activités en 2010 d'où nécessité de les intégrer dans le périmètre de la collecte.

MB

Pour ce faire, mandat a été donné au Secrétaire Technique de l'ITIE-RCA de se rapprocher du Département en charge des Mines afin de prendre en compte tous les bureaux d'achat et toutes les sociétés minières en activité au titre de l'année concernée.

Quant à la définition des revenus, il a été adopté pour le secteur industriel, les flux financiers suivants : impôt minimum forfaitaire, impôt sur les sociétés, amendes fiscales, bonus de signature, contribution de patentes, redevances superficielles, contribution spéciale de AREVA.

Tandis que pour le secteur artisanal, les flux financiers suivants ont été retenus notamment : amendes et pénalités fiscales, contribution de patente, redevances superficielles, amendes transactionnelles, redevance équipement, informatique et finances, Secrétariat Permanent du processus de Kimberley, projet de développement du secteur minier, taxe de sortie à l'exportation, taxes spéciales sur les diamants, impôt minimum forfaitaire, impôt sur les sociétés.

En rappelant les principes du Livre Source ITIE en termes de définition des flux financiers (action recommandée 17 et 17a), impôt foncier, TVA, droits des douanes et transit, caution d'ouverture de bureau, amendes pénales, contribution foncière, droit de timbres et d'enregistrement, taxe sur les véhicules, impôts et taxes indirects ne sont pas pris en compte.

Quant au seuil de la matérialité, c'est-à-dire, la proposition d'un impact consolidé des revenus considérés à un certain montant, toutes les parties prenantes n'ont pas fixé un seuil en raison de la spécificité artisanale de l'exploitation, et ont retenu tous les revenus identifiés.

Aux termes des débats, les commissaires ont adopté avec amendements le reporting et le seuil de la matérialité. *MLJ*

L'ordre du jour étant épuisé, le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Mines, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA a prononcé le discours de clôture.

Dans son discours, le Ministre a lancé un vibrant appel à toutes les parties prenantes de s'engager davantage dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus ITIE et contribuer au débat public. Ceci dans le but de transformer le paradoxe de la « malédiction des ressources naturelles » en bénédiction desdites ressources, gage du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Il a conclu en disant que le processus ITIE est la seule voie qui permettra d'accélérer l'efficacité du dialogue entre la RCA et les partenaires, d'instaurer un meilleur climat de confiance favorisant l'insertion sociale et le souci de la prise en compte de la volonté réelle du développement de la population centrafricaine.

C'est à 16 heures 30 minutes que les travaux ont pris fin.

Fait à Bangui, le 18 AOUT 2011

LE RAPPORTEUR



Robert MOIDOKANA

LE PRESIDENT



Obed NAMSIO